

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT-EP en Normandie

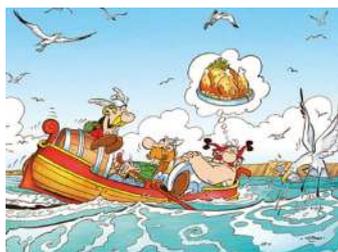
RENTRÉE
2024



La précarité s'intensifie !

Par un décret d'août 2023, les maîtres délégués assurant des remplacements de courte durée (maladie, grossesse) ne sont plus rémunérés lors des vacances estivales. L'absurdité va plus loin : certains collègues enchaîneront des remplacements sur la totalité de l'année scolaire et fin juin, direction France Travail. La CGT-EP conteste cette « économie » effectuée sur le dos des salarié-es.

La galère !



Le sabotage du LP est, malheureusement, toujours à l'ordre du jour. Les collègues ayant des Terminales vont ramer pour terminer les programmes car les épreuves ponctuelles se dérouleront dès le lundi 12 mai (Français/Histoire-Géographie-EMC). Nous aurions espéré une lueur d'intelligence en réduisant les savoirs scientifiques mais non. Au contraire, en Lettres nous testerons, pour la première année, le nouveau programme limitatif. Nous voguerons vraiment à l'aveugle. Ne pas oublier que tous les Terminales se retrouveront en terre ferme avant l'épreuve de PSE (jeudi 26 juin). La CGT-EP fournit des pagaies !

« Par ici, les choux »

Financièrement, les fins de mois sont chauds ? Pour tenter d'anticiper d'éventuels agios, voici les dates des virements de paie jusqu'en décembre 2024.

Jeudi 26 septembre
Mardi 29 octobre
Mercredi 27 novembre
Vendredi 20 décembre



OGEC : NÉGOCIATION SALARIALE 2024

Encore une baisse de pouvoir d'achat pour les salariés de l'enseignement privé.

En avril, au terme de la négociation annuelle sur les salaires de la convention collective de l'enseignement privé, EPNL, les em-



ployeurs ont proposé une augmentation générale de 1% du point conventionnel. Seul le SPELC a proposé de signer cet accord, la majorité des syndicats le trouvant insuffisant a refusé de le signer. **Les employeurs ont décidé** de mettre fin aux négociations et de prendre seuls la décision de **limiter l'augmentation à 1% au 1er septembre 2024**. Pour la CGT-EP, il est inconcevable de négocier des augmentations de salaire sous l'inflation, et cette ligne rouge devrait être celle de tous les syndicats défendant les travailleurs ! Cette année, en dessous de 2,5 %, la négociation n'avait pas lieu d'être.

La Ventilation de Service.

Les enseignant-es du 2nd degré exerçant pour l'année scolaire entière signent, courant octobre, un document administratif dit Ventilation de Service (VS). Avant d'apposer votre belle signature, vérifiez, entre autres :

- le grade, l'échelon
- les éventuelles décharges
- le nombre d'HSA
- les pondérations
- les missions particulières
- les classes et horaires¹
- les effectifs²

1. si cours de 50 minutes, les récupérations doivent apparaître
2. apprenti-es non comptabilisé-es car non à charge des enseignant-es

Cours de 55 minutes.

Que l'on cesse de nous faire avaler des couleuvres, les cours ont une durée de 55 minutes. Certaines directions font croire qu'elles ont le droit de mettre en place des séances de 50 voire 45 minutes. Ces pratiques sont totalement illégales car notre employeur, le rectorat, ne les a pas validées. Si vous êtes dans une telle situation, contactez-nous afin que l'on alerte les services rectoraux. Même si votre hiérarchie vous menace, vous n'avez pas à restituer de « rendus ». Et c'est du vécu !

Et puis quoi encore !



De plus en plus de directeur·ices se permettent d'imposer des remplacements qu'il n'y a pas lieu de faire. Donc

NON ! On ne peut pas demander à un enseignant·e de récupérer des heures pour une classe qui aurait été en voyage scolaire, en sortie pédagogique ou pour une semaine de révision du DNB. Il est aussi interdit de demander de prendre une autre classe, même si cela est sur le même créneau horaire que votre classe absente. On ne peut vous imposer un remplacement que si vous avez signé un PACTE RCD. La CGT-EP est intervenue l'année dernière auprès du rectorat pour de tels agissements. Si votre direction vous le demande, vous êtes en droit de refuser et de nous contacter si vous souhaitez être aidé·e pour faire respecter vos droits. Nous pouvons, si cela perdure intervenir au niveau du rectorat qui est notre employeur et non l'établissement.

Agricole : Un ministère ne fait pas l'autre , à l'agricole, correction des copies payée au rabais.



En juin, se tiennent les traditionnelles corrections de copies d'examen. Comme les voyages forment la jeunesse, il est de bon ton que les ensei-

gnants de l'agricole parcourent plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre le centre d'examen affecté à cette mission et y œuvrer plusieurs jours d'affilée. Une brouille : frais de déplacement, frais d'hébergement, de restauration qui se montent à quelques centaines d'euros remboursés, au mieux, six mois après.

A force de détermination, la CGT EP agricole a obtenu une avance possible de 75%, avant le départ sur le centre, obtenue avec plus ou moins de facilité selon les régions. Une autre problématique reste la **rémunération des activités de fonctionnement des jurys d'examen**.

Pour exemple, correction d'une copie de diplôme de niveau IV (Baccalauréat) : **2 euros** brut, pour le ministère de l'agriculture. Dans, l'Education Nationale, c'est **5 euros**.

Un prof est un prof. Un élève est un élève. Comment se justifie une telle inégalité de traitement ?

La CGT EP agricole s'insurge contre cette inégalité et demande une rémunération des activités de fonctionnement des jurys d'examen de l'enseignement agricole à la hauteur de celle pratiquée dans l'Education Nationale.

Le Ministère de l'agriculture doit revoir sa copie. Zéro pointé !

Contactez l'équipe de la CGT-EP en Normandie :

Mutation—Emploi

Christelle ARGENTIN (ROUEN)
christelle.argentin@cgt-ep.org

Mutation—Emploi

Stéphane CILLIERRE (CAEN)
stephane.cillierre@cgt-ep.org

1^{er} degré

Guillaume GRISEL
guillaume.grisel@cgt-ep.org

Collège

Vincent ALESSI
vincent.alessi@cgt-ep.org

OGE

Xavier THOMASSIN
xavier.thomassin@cgt-ep.org

Lycée GT

Ines BEN-SAÏD
ines.ben-said@cgt-ep.org

Agricole

Laurence GUILLAUME
laurence.guillaume@cgt-ep.org

Lycée Pro

Stéphane INGLIN
stephane.inglin@cgt-ep.org

Santé—Prévoyance

Marie-Edith ANDRE
marie-edith@cgt-ep.org

IME—ITEP

Arnaud ROSAMOND
arnaud.rosamond@cgt-ep.org

CFA

Karine GEHANNE
karine.gehanne@cgt-ep.org

Formation

Rachid LAHLOU
rachid.lahlou@cgt-ep.org

CSE

Mohamed IZIKI
mohamed.iziki@cgt-ep.org

Retraite

Laurent GOURIOU
laurent.gouriou@cgt-ep.org

Nous contacter

06.63.31.34.36
normandie@cgt-ep.org